

logique, son sens pratique des affaires et sa connaissance de l'âme humaine élucidaient les questions de droit et de fait avec une maîtrise qui émerveillait les gens de robe comme les clients. Il plaidait avec fougue, accumulant les arguments, les reparaties, les textes de la jurisprudence et des commentateurs. Quand il avait fini, la cause était presque jugée.

Au parlement, Cartier restait avocat, mais plus impétueux encore qu'au palais. Là, il avait à défendre plus que les intérêts d'un client : les intérêts généraux de toute la population et les droits sacrés de sa race. Il n'avait pas la peur des responsabilités, si grande à notre époque où les caractères semblent souffrir d'une sorte de tuberculose morale. Il sut résister au fanatisme des francophobes, aux assauts du libéralisme dangereux des amis de Papi-neau, aux pressions du ministère,